Le Prophète (sur lui la paix et le salut) séjourna trois jours entre Khaybar et Médine, on lui monta une tente afin qu'il consomme son mariage avec Ṣafiyyah.

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) séjourna trois jours entre Khaybar et Médine, on lui monta une tente afin qu'il consomme son mariage avec Ṣafiyyah. J'ai invité les musulmans à son repas de noces auquel il n'y avait ni pain, ni viande. Il ordonna à Bilâl d'étaler uniquement des tapis de peaux sur lesquels furent servis des dattes, du fromage fait de lait aigre et du beurre rance. Les musulmans dirent alors : "Cela concerne soit l'une des mères des croyants, soit l'une de ses esclaves concubines." Puis, ils dirent : "S'il lui a mis un voile, c'est l'une des mères des croyants ; mais s'il ne lui a pas mis de voile, c'est une esclave concubine !" Lorsqu'on se remit en marche, il l'installa derrière lui et étendit le voile. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim, selon la narration d'Al-Bukhârî]

Le Prophète (sur lui la paix et salut sur lui) sortit en voyage et séjourna entre Khaybar et Médine, trois jours et trois nuits, avec la mère des croyants Ṣafiyyah (qu'Allah l'agrée) lorsqu'il l'épousa. Il organisa un repas de noces et ordonna à Anas (qu'Allah l'agrée) d'y inviter les musulmans afin qu'ils puissent manger. Mais [ce repas ne comportait] ni viande, ni pain, vu la situation [matérielle] pauvre du Messager d’Allah (sur lui la paix et salut sur lui). Malgré cela, on étala des tapis de peaux sur lesquels furent servis des dattes, du fromage fait de lait aigre [du beurre fondu] et d'autres aliments semblables. Les musulmans en mangèrent puis se dirent que si le Prophète (sur lui la paix et salut sur lui) couvrait Ṣafiyyah d'un voile, elle faisait partie des mères des croyants, car le voile est une obligation pour elles. Par contre, s'il ne la couvrait pas d'un voile, c'est qu’elle était une esclave concubine parmi les esclaves. Lorsque le Prophète (sur lui la paix et salut sur lui) la couvrit d'un voile et l'installa convenablement derrière lui, ils surent avec certitude qu’elle faisait partie des mères des croyants.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/58117